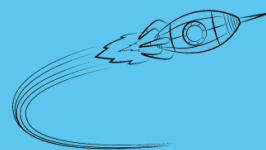


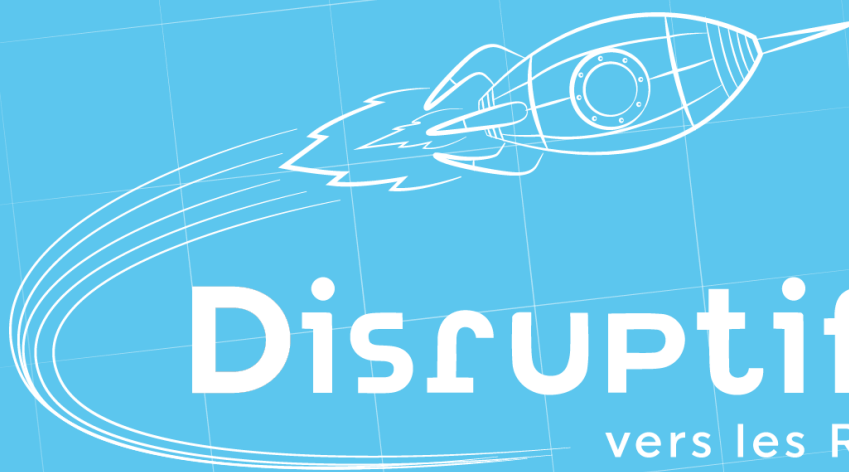
Disruptif RH



# Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Note Disruptive

*Juin 2018*



# Disruptif RH

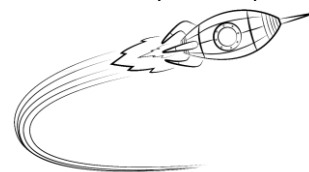
vers les RH du futur

## A L'ATTENTION DES LECTEURS

Ce document constitue une synthèse du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Par conséquent il ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les éventuels amendements qui pourraient altérer le texte au cours du processus législatif ne sont par ailleurs pas pris en compte.

Disruptif RH se dégage de toute responsabilité sur l'utilisation qui pourrait être faite de la note.



# LE PROJET EN 10 POINTS

## QUOI

**Le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** a été déposé par Madame Murielle Pénicaud actuelle ministre du travail sur le bureau de l'assemblée Nationale le **27 avril 2018** en **procédure accélérée**.

## POURQUOI

Ce projet de loi s'inscrit dans un projet ambitieux de refonte de notre contrat social.

Partant du principe que **notre pays vit une transformation profonde et accélérée** sous l'effet de facteurs à la fois exogènes et endogènes, le Gouvernement souhaite soutenir cette transformation sur le plan de :

- ✓ *L'innovation*
- ✓ *La performance économique*
- ✓ *La création de nouveaux droits*
- ✓ *La garantie de l'inclusion sociale*

**L'enjeu du projet est de poser les jalons d'une société de la compétence**, plus agile, plus adaptée aux besoins des entreprises :

- En garantissant l'accès à la formation tout au long de la vie
- Par le biais du financement collectif
- En facilitant l'accès

## COMMENT

**Le texte du projet de loi est structuré en deux parties :**

- Titre I : vers une nouvelle société de compétences
- Titre II : une indemnisation plus universelle et plus juste

## PERIMETRE DE L'ETUDE

**Nous nous concentrons ici sur le Titre I consacré à la société de la connaissance et décomposé comme suit :**

*Chap. I - Renforcer et accompagner la liberté des individus dans le choix de leur formation*

*Chap. II - Libérer et sécuriser les investissements pour les compétences des actifs*

*Chap. III - Transformer l'alternance*

*Chap. IV - Refonder le système de construction et de régulation des diplômes et titres professionnels*

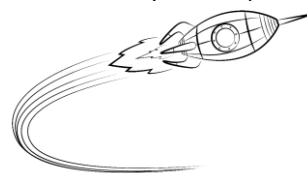
*Chap. V : Gouvernance, financement, dialogue social*

*Chap. VI - Dispositions outre-mer*

*Chap. VII - Dispositions diverses et d'application.*

# LES NOUVEAUX DROITS

Note d'Analyse Disruptive 2018



1

## RENFORCEMENT DU CPF

- ✓ **CPF crédité en euros : 500 € / an**
- ✓ **Plafond de 5 000 €**
- ✓ **Abondement renforcé pour les faibles niveaux de qualification (V)**
- ✓ **Possibilité de flécher vers son CPF d'autres abondements individuels**
- ✓ **Cas particulier :**  
le Compte Personnel de Transition Professionnel qui est une déclinaison du CPF, permet d'être accompagné dans son projet professionnel avec une pris en charge de la rémunération en plus des frais pédagogiques

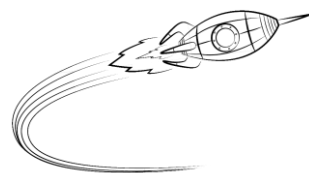
2

## RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ✓ **Les activités citoyennes** (engagements associatifs) permettent d'alimenter le compte d'engagement citoyen, en recensant et valorisant ces activités
- ✓ **Le conseil en évolution professionnelle est renforcé.** Il sera gratuit et ses modalités précisées ultérieurement

# EFFICACITÉ RENFORCÉE DES FORMATIONS

Note d'Analyse Disruptive 2018



3

## DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

- ✓ **Les formations seront structurées autour de parcours pédagogiques**
- ✓ **Ils devront permettre d'atteindre des objectifs professionnels**
- ✓ **Les modalités de formations seront mixtes, en présentiel ou à distance**

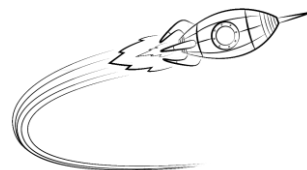
4

## LA CERTIFICATION CLE DE LA REFORME

- ✓ **Devront être certifiés par un certificateur professionnel indépendant :**
  - Les organismes de formation
  - Les prestataires de bilans de compétences
  - Les prestataires d'accompagnement à la VAE
- ✓ **Le Plan de Formation est renommé :** « Plan de Développement des Compétences ».
- ✓ **L'autoformation, de chez soi est encouragée**
- ✓ **La définition de ce que recouvre une formation certifiante est clarifiée**
- ✓ **Les conditions d'enregistrement d'une formation au RNCP sont simplifiées, en particulier pour les métiers et compétences émergentes ou en évolution**
- ✓ **En contrepartie l'enregistrement n'est valable que pour 5 ans**

# RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

Note d'Analyse Disruptive 2018



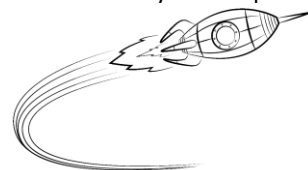
5

## UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE PLUS ACCESSIBLE

- ✓ **Limites d'âges du contrat d'apprentissage repoussées**
- ✓ **Elargissement des conditions d'utilisation de ce dispositif**
- ✓ **Assouplissement des possibilités de rupture**
- ✓ **Simplification des aides aux entreprises embauchant des apprentis**
- ✓ **Suppression du dispositif des « Périodes de Professionnalisation ».**
- ✓ **Ouverture de l'expérimentation sur de nouvelles formes d'alternance**
- ✓ **Fin de l'autorisation administrative requise pour l'ouverture de CFA, de sections d'apprentissages et de modification des capacités d'accueil**
- ✓ **Rapprochement des CFA avec les organismes de formation à partir de 2020**

# LES ACTEURS DE LA RÉFORME

Note d'Analyse Disruptive 2018



6

## CREATION DE FRANCE COMPETENCE

- ✓ **Création de France compétence,** nouvel établissement public chargé de la régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage
- ✓ Il sera responsable :
  - Du versement des fonds aux opérateurs du Conseil en Evolution professionnelle choisis par Appel d'Offre
  - Il établira et actualisera le répertoire des certifications professionnelles

7

## CREATION DES OPERATEURS DE COMPETENCES

- ✓ **Création des opérateurs de compétence à gestion paritaire agréés par l'Etat**
  - Appui technique aux branches professionnelles pour la mise en œuvre de leur politique conventionnelle
  - Offre de service de proximité à développer à destination des entreprises et des salariés (notamment les apprentis)

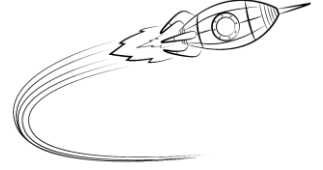
8

## ELARGISSEMENT DU ROLE DES REGIONS

- ✓ **Elargissement des missions des régions qui se voient confirmées dans leur rôle en matière d'orientation et de formation**

# GOUVERNANCE & FINANCEMENT

Note d'Analyse Disruptive 2018



9

## AMELIORATION DU FLECHAGE DES FINANCEMENTS

- ✓ **Tout financement d'une action de formation professionnelle** continue et de l'apprentissage **devra désormais correspondre aux actions suivantes :**
  - Alternance
  - Formation aux demandeurs d'emploi
  - Aide au développement des compétences des petites et moyennes entreprises
  - Démarche individuelle de formation via le CPF
  - Formations professionnelles et technologiques hors apprentissage
- ✓ **La contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage remplace la taxe d'apprentissage.**
- ✓ **Une nouvelle contribution au développement des formations professionnalisantes est créée.** Elle sera due par toutes les entreprises de plus de 11 salariés.

10

## SIMPLIFICATION DE LA COLLECTE

- ✓ **Par voie d'ordonnance la collecte des contributions sera transmise à l'URSSAF et à la CMSA :**
  - Formation professionnelle
  - Apprentissage
  - Financement du CPF



# Contacts

Pour plus d'information  
concernant cette étude  
vous êtes invités à  
contacter :

Matthieu Mouillon  
[matthieu@disruptifrh.com](mailto:matthieu@disruptifrh.com)

